

2976
21 FEV 2007

PERIMMO

98 B 1464

Société par actions simplifiée
Capital social : 400 000 €
Siège social : 583 Avenue du Prado - 13008 MARSEILLE
RCS MARSEILLE B 419 541 503

**PROCES-VERBAL DE DELIBERATION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 7 DECEMBRE 2006**

L'an deux mille six et le 7 décembre, à 11 heures,

les actionnaires de la société PERIMMO se sont réunis en assemblée générale au siège social, à la suite de la convocation qui leur a été faite par le Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques PEREZ, Président de la société, assisté de Monsieur Henri PEREZ, Directeur Général.

Monsieur le Président communique à l'assemblée la feuille de présence certifiée exacte, dont il résulte que 8 actionnaires, représentant 2 500 actions sur les 2 500 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le capital étant entièrement représenté, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La société ACE, Commissaire aux Comptes de la société, régulièrement convoqué, est absente excusée.

Monsieur le Président dépose alors sur le bureau pour être mis à la disposition de l'assemblée :

- les avis de convocation, savoir :
 - copie des lettres simples adressées aux actionnaires,
 - copie de la lettre recommandée au commissaire aux comptes et récépissé postal
- la feuille de présence signée par le Président et les actionnaires
- le rapport du Président
- le projet des résolutions soumises à l'assemblée

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- Lecture du rapport du Président
- Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes titulaire et d'un deuxième commissaire aux comptes suppléant
- Pouvoirs pour les formalités

Puis il donne lecture de son rapport et déclare la discussion ouverte.

La discussion s'engage alors. Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

 

PREMIERE RESOLUTION - NOMINATION D'UN DEUXIEME COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET D'UN DEUXIEME COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'assemblée générale décide de nommer, sur proposition du Président :

- Monsieur Jean-Marc EYSSAUTIER, Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE (13), domicilié *25 Rue Sylvabelle* - 13006 MARSEILLE, en qualité de deuxième Commissaire aux Comptes titulaire,

- Monsieur Raymond RAFFAELLI, Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE (13), domicilié 29 Boulevard Jean Labro - 13016 MARSEILLE, en qualité de deuxième Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Messieurs Jean-Marc EYSSAUTIER et Raymond RAFFAELLI, ont, par lettres séparées en date du 21 novembre 2006 et du 6.12.2006, dont la copie sera conservée dans les archives de la société, déclaré accepter la mission qui viennent de leur être confiée et qu'il n'existe, de leur chef, aucune incompatibilité ni interdiction à cette nomination.

DEUXIEME RESOLUTION - POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 11H30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, pour servir et valoir ce que de droit.

Un associé
Henri PEREZ



Le Président
Jacques PEREZ

